

Actifs Réels



Charte Investisseur Responsable

Amundi Actifs Réels

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT



IMMOBILIER



MULTIGESTION



DETTE PRIVÉE





**INVESTISSEMENT
À IMPACT SOCIAL**



**INFRASTRUCTURES
VERTES**



**CAPITAL-
INVESTISSEMENT**

Sommaire

01 Notre approche de l'investissement responsable

02 Notre feuille de route

03 L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance

04 La place centrale des critères extra-financiers dans nos gestions

05 Notre politique d'engagement

01

Notre approche de l'investissement responsable

L'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi depuis sa création en 2010. Convaincue que les entreprises et les acteurs financiers portent une responsabilité particulière pour répondre aux grands enjeux actuels, Amundi entend jouer un rôle actif dans l'évolution de nos sociétés vers un modèle de développement plus durable.

En tant que gérant d'actifs responsable, Amundi prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement comme dans la gestion tout au long de la période de détention. Amundi s'engage à soutenir les transitions durables par le biais d'une politique ambitieuse d'engagement et de stratégies d'investissement durable, en développant notamment des fonds à impact.

L'objectif poursuivi est double :

- **Créer de la valeur à long terme pour les portefeuilles de nos clients ;**
- **Impulser un changement positif pour la société.**

Avec une méthode d'analyse ESG adaptée à chaque stratégie, **notre politique d'investissement responsable couvre les 6 expertises constituant la plateforme Amundi Actifs Réels** : immobilier, multigestion, dette privée, capital-investissement, infrastructures vertes, impact social.

Amundi Actifs Réels matérialise son engagement en faveur de l'investissement responsable à travers 3 axes :

- **Agir pour le climat** : La lutte contre le dérèglement climatique ne fait plus l'objet de débats. Elle est l'affaire de tous, pour les décennies à venir. Amundi Actifs Réels, en tant qu'acteur engagé, développe des solutions répondant aux enjeux climatiques actuels (financement de la transition énergétique, investissement visant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, etc.).
- **Accroître la transparence** : Nous voulons que nos clients, nos investisseurs aient une pleine confiance en notre capacité d'investir de façon durable. Nous nous devons donc de leur donner les moyens de comprendre notre action en la matière. C'est pourquoi nous souhaitons quantifier les actions entreprises à travers nos fonds sous gestion, avec des indicateurs clairs et précis. La transparence en matière d'investissement responsable est clé, car pour avancer ensemble, nous devons être capables de mesurer les progrès accomplis.
- **Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes** : Nous restons exigeants, autant envers nous-même qu'envers les entreprises et les projets que nous finançons ainsi que tous les acteurs de notre éco-système (fournisseur, locataire, property manager, etc.). Nous souhaitons construire avec tous le cadre nécessaire à notre progression en matière d'investissement et de gestion durable des actifs. Le dialogue, l'écoute, le respect de l'ensemble de nos parties prenantes sont autant de valeurs constitutives de notre marque de fabrique pour trouver les incitations adéquates qui encouragent chacun à avancer dans la bonne direction.

Les dates clés d'Amundi Actifs Réels

2006



AMUNDI GROUPE :
signataire fondateur
des Principes pour l'Investissement
Responsable (PRI)

2010

IMMOBILIER :
construction d'un outil d'analyse
de critères ESG avec Sintéo
(bureau d'étude indépendant),

2012

IMMOBILIER :
1^{re} charte investissement responsable
INVESTISSEMENT À IMPACT SOCIAL :
création du fonds à impact social
« Amundi Finance et Solidarité »

2016



CAPITAL-INVESTISSEMENT : due diligences ESG
systématiques dans le processus d'investissement

AMUNDI ACTIFS RÉELS :
création de la plateforme Actifs Réels d'Amundi

2015

DETTE PRIVÉE (corporate) :
due diligences ESG systématiques
dans le processus d'investissement

2017



INFRASTRUCTURES VERTES :
1^{re} charte investissement responsable et 1^{er} rapport d'impact

2018

CAPITAL-INVESTISSEMENT
: création d'une charte ESG

2020



INFRASTRUCTURES VERTES :
lancement du premier fonds, éligible à l'assurance-vie,
finançant directement des énergies vertes non cotées

CAPITAL-INVESTISSEMENT : obtention de la note A+
par les PRI pour l'expertise Private Equity d'Amundi

**DETTE PRIVÉE (corporate, immobilière et
leveraged loans) :** création d'une charte ESG dette
privée

2019

IMMOBILIER : intégration du bilan carbone
dans l'outil d'analyse ; 1^{re} charte fournisseur

DETTE PRIVÉE (corporate) : premiers
investissements dans les Sustainability Linked
Bonds

DETTE PRIVÉE (dette immobilière) :
mise en place d'un modèle d'analyse ESG

DETTE PRIVÉE (leveraged loans) :
participation à l'un des premiers leveraged loans européen
intégrant des critères ESG

2021



AMUNDI GROUPE a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers

IMMOBILIER : premiers labels ISR obtenus sur des fonds ouverts
et notation 5 étoiles par le GRESB pour le fonds Opcimmo ;
création des guides éco-gestes

MULTIGESTION : mise en place d'une méthodologie de scoring ESG
des fonds de fonds non cotés, création d'une charte dédiée

AMUNDI ACTIFS RÉELS :
création d'une direction ESG dédiée

2022

AMUNDI ACTIFS RÉELS :
1^{er} rapport annuel
d'investisseur responsable

DETTE PRIVÉE (corporate) :
lancement du premier fonds à impact

02 Notre feuille de route

Après avoir mené à bien son plan ESG 2018-2021 et confirmé son leadership en matière d'investissement responsable, Amundi s'est fixé, fin 2021, de nouveaux objectifs ESG avec un plan à 3 ans.



Le nouveau plan d'actions « Ambition 2025 » a pour objectifs **d'augmenter le niveau de nos ambitions en matière d'investissement responsable** sur nos solutions d'épargne, **d'engager un maximum d'entreprises à définir des stratégies d'alignement crédibles sur l'objectif transition Net Zéro 2050**, et **d'assurer l'alignement de nos collaborateurs et de nos actionnaires** sur ces nouvelles ambitions.

Ces objectifs, structurants pour toutes les expertises du groupe, ont été naturellement déclinés pour la plateforme Amundi Actifs Réels :

Objectifs ESG à horizon 2025 appliqués à la plateforme Amundi Actifs Réels

Au niveau de la gestion

- ✓ Établir un bilan carbone pour 100 % de nos investissements
- ✓ Proposer au moins 1 fonds ouvert avec un objectif de gestion vers une transition net zéro 2050, pour chaque expertise
- ✓ Doubler les encours des fonds à impact dans l'ensemble des expertises

Au niveau des collaborateurs

- ✓ Étendre dès 2022 l'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération des gérants et des commerciaux
- ✓ Réduire de 30 % les émissions directes par collaborateur (2018 étant l'année de référence)

03

L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance

Pour déployer sa feuille de route 2025 et garantir la réalisation des objectifs fixés, la division Amundi Actifs Réels s'appuie :

- **Sur la gouvernance ESG d'Amundi Groupe** qui dispose de plusieurs Comités : un Comité stratégique ESG et Climat, un Comité de notation ESG et un Comité de vote ESG.

Par ailleurs, les équipes dédiées à l'ESG d'Amundi Actifs Réels comme les équipes Marketing et Communication Amundi Actifs Réels participent à tous les groupes de travail mis en place à l'échelle du groupe afin de s'assurer de la bonne cohérence entre la stratégie ESG déployée au sein des actifs réels et celle mise en œuvre sur les actifs cotés.

- **Sur la gouvernance ESG de la division Actifs Réels, constituée de :**

- **Une équipe ESG dédiée à la plateforme Amundi Actifs Réels**

Cette équipe, dont les missions sont détaillées en section IV, travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion et les membres de l'équipe ESG centrale d'Amundi groupe.

- **Un Comité de Direction Actifs Réels dédié à l'ESG**

Le Comité de Direction Amundi Actifs Réels inscrit à l'ordre du jour, a minima une fois par trimestre, les sujets liés à l'ESG et à l'impact sur les actifs réels.

- **Un Comité ESG Immobilier**

Ce Comité trimestriel réunit toutes les fonctions clés d'Amundi Immobilier (Asset managers, analystes ESG, Conformité, gestion, risques, etc.) pour définir et suivre la stratégie investissement responsable de l'entité.

- **Une communauté de « Front runners ESG »**

Ces représentants de l'ESG ont été identifiés au sein des différentes équipes de la plateforme Amundi Actifs Réels (gestion, analyse ESG, commerciaux, marketing, juridique, etc.) pour partager sur tous les sujets communs en matière d'investissement responsable au sein des expertises actifs réels et plus généralement pour assurer la cohérence et porter l'ambition collective. Concrètement, ces rencontres donnent lieu notamment à des échanges sur les évolutions réglementaires et à un partage d'informations et de bonnes pratiques inter-expertises.

En parallèle, les enjeux relatifs aux piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sont intégrés à tous les Comités d'Investissements des six différentes expertises d'Amundi Actifs Réels.

04

La place centrale des critères extra-financiers dans nos gestions

Au cœur de la stratégie d'Amundi, l'investissement responsable se déploie au sein de toutes les expertises d'Amundi Actifs Réels, qui proposent une large gamme de fonds allant de fonds avec une politique ESG affirmée jusqu'aux fonds à impact. La mise en œuvre de cette politique ESG est le fruit d'une coopération étroite et permanente entre les ressources dédiées à l'ESG et les différentes équipes de gestion. Le développement de l'investissement à impact s'insère dans l'investissement responsable avec, chez Amundi Actifs Réels, un focus initial sur l'impact social qui prend de plus en plus une orientation environnementale également; en effet, nous sommes convaincus que les dimensions environnementales et sociales sont étroitement liées.

La prise en compte de ces critères ESG se fait au travers de **5 étapes clés** :

1. Politique d'exclusion

Amundi Actifs Réels applique des règles d'exclusion ciblées conformes à celles de la politique d'exclusion du groupe. La liste complète des exclusions est détaillée dans le document « Politique Investissement Responsable » disponible sur le site internet : <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>

En complément, pour l'expertise Amundi Transition Énergétique, le secteur du nucléaire est également exclu.



2. Politique de sélection

L'examen préliminaire, lors de la phase de sélection d'un actif, permet de s'assurer que l'équipe d'investissement se concentre exclusivement sur les secteurs autorisés par la politique d'investissement responsable pour la catégorie d'actifs, le fonds ou le mandat. Des exclusions supplémentaires peuvent être appliquées dans les prospectus de certains fonds en fonction de la stratégie visée.

- **En plus de la liste d'exclusion, l'expertise d'investissement à impact social** n'investit que dans des entreprises dont la mission première est de créer un impact positif auprès des bénéficiaires ciblés par leur action. À chaque étape de la stratégie d'investissement, l'analyse d'impact et la situation des bénéficiaires priment sur tout autre critère de décision.

3. Due diligence

En sus de la politique d'exclusion appliquée en premier filtre, toute opportunité reçue et présentée en comité d'investissement fait l'objet d'une due diligence ESG qui permet une analyse approfondie

des risques extra-financiers identifiés. Cette due diligence fait partie intégrante des critères d'analyse et permet de compléter l'analyse financière, réalisée de manière concomitante. C'est pour l'investisseur une façon de limiter les risques financiers associés (réglementaires, opérationnels et de réputation de long terme), ainsi que d'exercer pleinement sa responsabilité.

La due diligence ESG est effectuée par toutes les expertises, en collaboration si nécessaire, avec les experts ESG d'Amundi, et peut inclure en fonction des actifs : l'envoi de questionnaires, des échanges avec le management ou des revues d'études sectorielles d'agences de notation extra-financières.

- **Pour l'expertise immobilier** : la due diligence ESG réalisée sur toute opportunité d'investissement est bidimensionnelle, incorporant :
 - Une analyse du sous-jacent immobilier
 - Une analyse du locataire
- **Pour l'expertise infrastructures vertes** : en plus de l'analyse de l'actif, la due diligence ESG réalisée intègre également :
 - Une analyse du coactionnaire
 - Une analyse de l'opérateur des actifs
 - Pour les actifs produisant de l'électricité renouvelable, une analyse de l'acheteur d'électricité dans le cadre de contrats B2B* (à l'exclusion de tout opérateur mandaté par les autorités publiques pour servir de référence pour les appels d'offres publique).



* B2B = le « Business to Business » ou « commerce entre entreprises » désigne l'ensemble des relations commerciales entre deux sociétés.

4. Décision d'investissement

Le processus de décision d'investissement et le mémorandum d'investissement de chaque expertise incluent systématiquement les résultats de la due diligence ESG. Les équipes de chaque fonds sont notamment particulièrement attentives aux opportunités et aux modalités de réduction de l'empreinte carbone des actifs.

Les décisions d'investissement d'Amundi Actifs Réels comportent deux processus clés en matière décisionnelle relatifs à l'ESG :

- **Pour les expertises de capital-investissement, de dette privée corporate, de multigestion et d'investissement à impact social** : il existe un droit de veto du représentant ESG sur les décisions d'investissement en amont ou lors du comité d'investissement.
- **Pour l'expertise immobilier et pour l'expertise infrastructures vertes** : le comité d'investissement veille à ce que les critères ESG pertinents pour le fonds considéré soient respectés avant toute décision d'investissement.

D'autres spécificités sont à noter :

- **Pour les expertises de capital-investissement, dette privée corporate, multigestion, investissement à impact social et infrastructures vertes**. Au moment de l'investissement, le contrat passé avec la contrepartie financée contient un engagement sur la transmission de données et les objectifs à atteindre en matière ESG, en adéquation avec la stratégie du fonds concerné.
- **Pour les fonds à impact d'Amundi Actifs Réels** : l'intentionnalité est un élément clef, qui s'exprime notamment au travers d'une analyse spécifique pour chacun des fonds au service des thèses et décisions d'investissement.



- **Pour l'expertise immobilier** : prise en compte non seulement de la performance de l'actif mais aussi de la performance environnementale et sociale des principales parties prenantes de l'immeuble (property manager, mainteneurs, constructeurs...) et le cas échéant des locataires.
- **Pour l'expertise multigestion** : examen attentif des pratiques ESG des gestionnaires de chaque fonds et intégration des critères ESG dans sa décision d'investissement.

5. Période de détention

Lorsque cela est possible pendant la période de détention, chaque gérant ou responsable d'investissement entretient un dialogue constant avec les entreprises et/ou les gestionnaires des actifs en portefeuille. Cette relation privilégiée est utilisée pour le suivi des plans d'actions et l'amélioration des performances ESG. Les équipes de gestion ont deux priorités d'investisseur responsable : l'examen périodique des performances extra-financières de leurs actifs en portefeuille et la réalisation de bilans carbone. Chaque expertise a développé des pratiques spécifiques à son univers d'investissement :

- **Pour l'expertise immobilier** : pendant la phase de détention, la notation ESG fait l'objet d'une revue a minima tous les 3 ans. Elle permet de rendre compte des progrès réalisés sur le sous-jacent. Ce progrès peut être réalisé de plusieurs façons, dont notamment :
 - Une amélioration directe/physique du sous-jacent par les travaux réalisés. Les résultats de ces actions sont retranscrits directement dans le questionnaire annuel et les actions de maintenance ou de pédagogie envers les occupants qui alimentent la mesure de la performance environnementale et sociale.
 - Une meilleure gestion de l'utilisation du sous-jacent qui se traduit par des efforts sur l'empreinte carbone.
- **Pour l'expertise multigestion** : une enquête annuelle est réalisée afin de suivre les progrès dans le portefeuille. L'équipe collecte un certain nombre d'indicateurs de performance qui permettent d'étalonner les évolutions des pratiques et des métriques ESG.



- **Pour les expertises dette privée corporate et capital-investissement** : dans le cadre du suivi du portefeuille, une revue annuelle des performances ESG est réalisée, selon les indicateurs établis au préalable avec l'émetteur/la participation et en lien avec les obligations d'information ESG définies dans la documentation contractuelle. De plus, une réunion consacrée à la mise en place d'un plan d'action pour l'amélioration de la performance ESG est proposée à chaque émetteur/participation. Grâce à son siège au comité de gouvernance, le représentant de l'équipe capital investissement peut échanger et suivre l'évolution significative des sujets ESG mis à l'ordre du jour évoqués dans cette instance.
- **Pour l'expertise investissement à impact social** : Chaque entreprise du portefeuille fait l'objet d'une analyse d'impact. Une série de critères quantitatifs sont mesurés chaque année et permettent de publier plusieurs fois par an un reporting d'impact pour les porteurs de parts, exprimé notamment en nombre de bénéficiaires par thématique. Le suivi annuel s'accompagne d'un suivi tout au long de la période de détention : participation aux comités stratégiques, mise en relation de l'entrepreneur avec notre écosystème et nos partenaires, appui à la mise en œuvre du business plan économique et impact. Chaque comité stratégique est l'occasion de comparer les résultats avec les objectifs annoncés et de mesurer l'impact réalisé par l'entreprise.
- **Pour l'expertise infrastructures vertes** : Des rapports d'impacts par fonds sont réalisés chaque année et mettent en exergue le suivi environnemental, social et de la gouvernance qui est réalisé par l'expertise. Par ailleurs dans le cadre des comités de supervision trimestriels de chaque participation, la performance ESG des actifs est également revue afin de pouvoir monitorer au mieux les actifs.



05

Notre politique d'engagement




Chaque expertise a un rôle fort à jouer pour œuvrer en faveur d'un changement positif et nous disposons, au-delà de la prise en compte des risques et des opportunités ESG dans nos décisions d'investissements, de différents leviers d'actions, nous permettant de générer de l'impact :

Le dialogue avec les entreprises

Amundi Actif Réels est convaincue que l'engagement quotidien auprès des entreprises est essentiel pour favoriser des changements concrets et contribuer ainsi à la transition vers une économie durable et bas carbone. À ce titre, l'engagement promu par Amundi Actifs Réels s'appuie sur la volonté de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, notamment via **le dialogue actif et continu qu'elle entretient avec ses contreparties**. De par la proximité que chaque expertise entretient avec ses participations, exploitants, émetteurs, partenaires ou sociétés investies, Amundi Actifs Réels endosse plus que jamais un rôle de sensibilisation, d'accompagnement et d'incitation sur le long terme.

La participation active aux instances de place

Au-delà du dialogue avec les entreprises, **Amundi Actifs Réels soutient plusieurs initiatives collectives et participe activement aux groupes de travail de place**. Cet engagement, qui se fait en collaboration avec d'autres investisseurs, vise notamment à porter et à faire évoluer l'investissement responsable au sein des actifs réels. Il permet aux entreprises de mettre en commun leurs ressources, de partager leurs bonnes pratiques et de trouver collectivement des solutions. Pour Amundi Actifs Réels, il s'agit d'apporter son expertise en matière d'investissement responsable et d'être force de proposition pour améliorer les pratiques au sein de nos secteurs d'activité.

Nom de l'initiative Implication d'Amundi Actifs Réels Lien internet		
		Finance For Tomorrow Amundi est membre fondateur de l'initiative et participe activement à plusieurs groupes de travail, dont celui de la « Finance à impact »
	Association Française des sociétés de Placement Immobilier (ASPIM)	Amundi Immobilier est membre de l'association et participe à plusieurs groupes de travail de l'ASPIM, notamment celui ayant pour sujet le label ISR appliqué à l'immobilier.
	Association Française de la Gestion financière (AFG)	Amundi Immobilier est adhérent de l'AFG et fait partie de la Commission Immobilière de l'AFG.

<https://financefortomorrow.com/>

<https://www.aspim.fr/>

<https://www.afg.asso.fr/>

Nom de l'initiative Implication d'Amundi Actifs Réels Lien internet			
	Observatoire de l'immobilier durable (OID)	Amundi Immobilier est membre fondateur de l'OID et contribue à différents groupes de travail (DEET, finance responsable...). Amundi Immobilier est membre du Bureau et du Conseil d'Administration de l'OID.	https://o-immobilierdurable.fr/en/home/
	Biodiversity Impulsion Group (BIG)	Amundi Immobilier est mécène de ce programme de recherche qui vise à mesurer et accélérer la contribution des acteurs de la ville et à améliorer notre empreinte biodiversité. Amundi Immobilier est pilote pour le groupe de travail « Indicateur de potentiel d'accueil de biodiversité ».	https://o-immobilierdurable.fr/aux-cotes-de-loid-16-entreprises-lancent-un-programme-de-recherche-sur-lempreinte-biodiversite-des-batiments/
	European Sustainability Real Estate (ELSREI)	Amundi Immobilier est mécène de ce programme dont la vocation est de donner une vision des enjeux ESG en immobilier à l'échelle européenne et de créer un réseau d'organismes européens sur l'immobilier durable.	https://o-immobilierdurable.fr/loid-initie-esrei-programme-europeen-soutenu-par-7-maitres-douvrage/
		France Invest Amundi est membre de la commission « Impact » de France Invest, signataire de la Charte France Invest pour la parité et participe activement à deux groupes de travail (Groupe « Questionnaire ESG » et « Sustainability Linked Bonds »)	https://www.franceinvest.eu/
	European Leveraged Finance Association (ELFA)	Amundi est un des membres fondateurs de l'initiative et participe activement au comité ESG pour améliorer notamment le reporting ESG lié aux leveraged loans.	https://elfainvestors.com/
	Initiative Climat International	Amundi est membre de l'Initiative Climat International qui a pour objectif d'aider les sociétés de gestion à évaluer le risque climat de leurs participations.	https://collaborate.unpri.org/system/files/2020-07/call_to_action.pdf
		FAIR Amundi est membre de FAIR, né en 2021 de la fusion entre Finansol et l'Impact Invest Lab, acteur historique et laboratoire d'innovation sur l'impact.	https://www.finance-fair.org/
	Business for Inclusive Growth	Amundi est membre de la coalition internationale Business for inclusive growth et participe à des groupes de travail pour contribuer à mettre en place des modèles de croissance moins inégalitaires.	https://www.b4ig.org/
	The European Venture Philanthropy Association (EVPA)	Amundi est membre de l'EVPA qui a pour objectif de permettre aux acteurs de la philanthropie et de l'investissement social de renforcer leur impact grâce à des ressources dédiées et à la mise en place de collaborations.	https://evpa.eu.com/about-us/about-evpa
	France Énergie Éolienne	Amundi est membre de l'association France Énergie Éolienne qui promeut et défend l'énergie éolienne en France.	https://fee.asso.fr/

Retrouvez la charte investisseur responsable d'Amundi Actifs Réels sur le site internet d'Amundi : https://www.amundi.fr/fr_instii/Expertises/Amundi-Actifs-Reels

La présente charte est signée par l'ensemble des membres du Comité de Direction d'Amundi Actifs Réels.



Dominique Carrel-Billiard
Directeur du Métier Actifs Réels
d'Amundi



Lionel Paquin
Directeur Adjoint du métier
Actifs Réels d'Amundi



Marc Bertrand
Directeur Général
d'Amundi Immobilier



Stanislas Cuny
Directeur du capital-investissement



Cindy Khoy
Secrétaire Générale d'Amundi Actifs Réels



Laurence Laplane-Rigal
Directrice de l'investissement à
impact social



Guy Lodewyckx
Directeur de la multi-gestion
marchés privés



Olivier Paquier
Directeur du Développement
et de l'ESG Amundi Actifs Réels



Matthieu Poisson
Directeur d'Amundi Transition
Énergétique / Infrastructures



Hélène Soulas
Directrice des Opérations
Amundi Actifs Réels



Thierry Vallière
Directeur de la dette privée

Avertissement

Ce document est communiqué à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation de vente. Il ne peut être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenues à partir de sources considérées comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu de ce document ne peut être ni copié, ni reproduit, ni modifié, ni traduit, ni distribué, ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Amundi est une société anonyme au capital de 507 686 628 euros – Société financière – Établissement de crédit régi par le Code monétaire et financier – Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – Siren : 314 222 902 RCS Paris. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes à juillet 2022.

Amundi Asset Management

Société par actions Simplifiée, SAS au capital de 1 143 615 555 € et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille. Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. N°Siren 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Immobilier

Société par actions simplifiée au capital de 16 684 660 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 07000033. Siren n° 315 429 837 RCS Paris. FR09315429837. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N° Siret 315 429 837 00067.

Amundi Private Equity Funds

Société Anonyme au capital de 12 394 096 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 99 015. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. Tél. : +33 (0)1 43 23 09 89. N° Siren 422 333 575 RCS Paris.

Amundi Transition Énergétique

Société par actions simplifiée au capital de 11 000 024 €. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15, France. N°Siren : 804751147 RCS. Paris Siret : 8047511470002.